

PRÉVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1

MODALITÉS PRATIQUES

Publics :	Tous publics (Formation accessible aux personnes en situation de handicap)
Dispositifs:	Formation courte
Date des deux sessions :	1er Session : Vendredi 28 Mai 2021 / 2ème session : Lundi 7 Juin 2021
Nombre de places par session :	10
Date limite d'inscription :	
Horaires de la formation :	9h00 - 16h30
Lieu de formation :	St - Péray

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le PSC1 vous apprendra à réagir face à des situations de la vie quotidienne : malaise, traumatisme, perte de connaissance, arrêt cardiaque...etc. Tout au long de la session, vous alternerez entre échanges théoriques, apprentissages pratiques et mises en situation. Cette formation initiale peut être accompagnée chaque année d'une remise à niveau dans le cadre d'une formation continue.

CONTENU DE LA FORMATION

- **Malaise et alerte**
- **Plaies et la protection**
- **Brûlures**
- **Traumatismes**
- **Hémorragies**
- **Obstruction des voies aériennes**
- **Perte de connaissance**
- **Arrêt cardiaque**
- **Alerte aux populations**

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis nécessaire.

Formation accessible dès 10 ans (autorisation parentale nécessaire pour les mineurs).

VALIDATION DE LA FORMATION

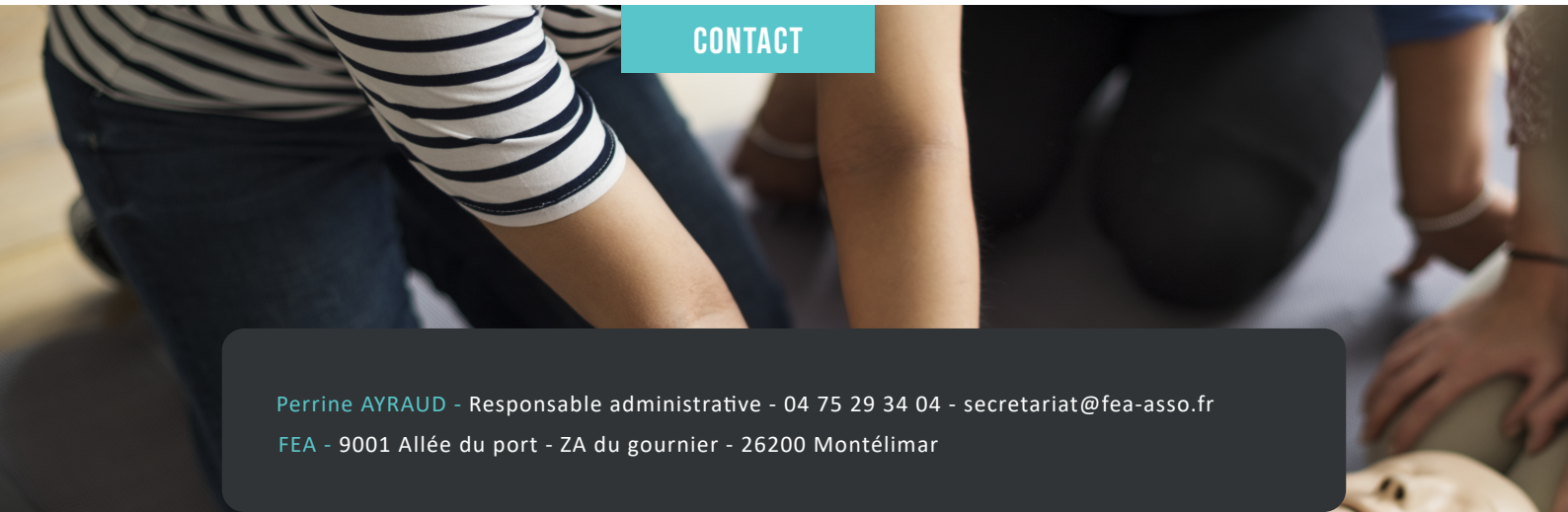
Un certificat de compétences est délivré aux personnes ayant participé activement à l'ensemble d'une session.

Ce certificat est reconnu par les services de l'Etat.

COÛTS / FINANCEMENT

Le coût de la formation est de 60€.

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



CONTACT

Perrine AYRAUD - Responsable administrative - 04 75 29 34 04 - secretariat@fea-asso.fr
FEA - 9001 Allée du port - ZA du gournier - 26200 Montélimar

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Présentation

FEA Sud-Rhône-Alpes est un organisme de formation et centre de formation en apprentissage dont le siège social est situé 11 boulevard du ly cée – Pôle de Services Maurice Gounon – 07000 Privas (France). FEA développe, propose et dispense des formations en présentiel, à distance en mode e-learning et en mix-Learning.

Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les offres de services FEA Formation relatives à des comman des passées auprès de FEA par tout client professionnel ou particulier (ci-après « le client »).
Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de FEA, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que FEA ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.
Le client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents.
Le client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié d es informations et conseils suffisants de la part de FEA, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.

Formation en présentiel

Les dispositions du présent article concernent les formations courtes ou longues, disponibles chez FEA et réalisées dans les locaux FEA ou dans les locaux mis à disposition par FEA.

Le règlement du prix de la formation est à effectuer, à l'inscription comptant sans escompte à l'ordre de FEA. Tous les prix indiqués sont hors taxes L'organisme de formation n'étant pas assujetti à la TVA, aucune majoration ne sera appliquée.

FEA offre la possibilité de remplacer un participant empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins. Le remplacement d'un participant est possible sans indemnité jusque 10 jours ouvrés.

Dans le cas où le nombre de participant serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, FEA se réserve la possibilité d'ajourner la formation et ce, sans indemnités.

Formation e-learning

Le e-learning consiste en la dispensation de formation ouverte à distance par l'utilisation de modules de formation dans un espace sécurisé.

Dans le cadre du e-learning, FEA consent au client :

- L'ouverture de clés d'accès au service de la plateforme au profit de l'utilisateur final, défini comme toute personne physique titulaire d'un compte d'ouverture de session utilisateur lui permettant d'accéder au(x) module(s) pendant la durée de la formation. Une fois la période de formation réalisée, l'accès sera désactivé
- Le droit d'accès aux modules de la sélection opéré par le client

Accès au(x) module(s)
A réception du bon de commande signé, FEA transmet à l'adresse électronique de l'utilisateur un identifiant (« login ») et un mot de passe lui offrant un droit d'accès au(x) module(s) objet de la sélection. Sauf dispositions contraires, une facture est éta blie et adressé au client dès la création par FEA des codes d'accès permettant l'accès au(x) module(s).

Périmètre des utilisateurs
Sauf conditions particulières expressément acceptées par FEA visant notamment le cas de sociétés affiliées au sein d'un gro upe de sociétés, les droits d'utilisation du ou des modules sont concédés au seul client signataire du bon de commande.

Droit d'usage personnel
L'identifiant et le mot de passe livrés par voie électronique à l'utilisateur, sont des informations sensibles , strictement personnelles et confidentielles, placées sous la responsabilité exclusive du client. A ce titre, ils ne peuvent être cédés, revendus ni partagés.
Le client se porte garant auprès de FEA de l'exécution de cette clause par tout utilisateur et r épondra de toute utilisation frauduleuse ou abusive des codes d'accès.
Le client informera sans délai FEA de la perte ou du vol des clés d'accès. En cas de violation de la clause d'inaliénabilité ou de partage constaté des clés d'accès, FEA se réserve le droit de suspendre le service, sans indemnité, préavis, ni information préalable.

Garanties
FEA s'engage à tout mettre en œuvre pour permettre l'accès à la plateforme pendant toute la durée des droits d'utilisation du module, sauf panne éventuelle ou contraintes techniques liées aux spécificités du réseau internet.
Le client s'engage à informer FEA dans un délai de 24h à compter de la découverte d'un dysfonctionnement technique.
FEA fera de son mieux pour que la plateforme fonctionne de manière fiable e t continue. Toutefois, le client reconnaît que nul ne peut garantir le bon fonctionnement du réseau internet.

Dans l'hypothèse d'une interruption du service liée une intervention de maintenance corrective, FEA prolongera l'accès au(x) modules au profit des utilisateurs pour une période correspondante à celle de l'indisponibilité. En contrepartie, le client s'engage à ne pas récla mer d'indemnités ni de dommages et intérêts à FEA.

Dispositions communes aux formations

Documents contractuels
Pour chaque action de formation, une convention établie selon les articles L6353-1 et L6353-3 à 6353-7 du code du travail pour les particuliers est adressée en deux exemplaires dont un est à retourner par le client revêtu de sa signature (et de son cachet pour les profes sionnels). L'attestation de participation est adressée après la formation.

Règlement par un OPCO
En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le client, il appartient au client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCO. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention que le client retourne signée à FEA. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera facturée par FEA au client. Si l'accord de prise en charge ne parvient pas FEA au premier jour de formation, FEA se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au client.

Règlement par un organisme tiers
En cas de règlement par un organisme tier, il appartient au client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début d e formation auprès de l'organisme en question. En cas de prise en charge partielle, la différence sera directement facturée par FEA au client. Si l'accord de prise en charge ne parvient pas à FEA au premier jour de formation, FEA se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au client.

Règlement par un particulier
En cas de règlement par un particulier, un acompte de 10% du coût total de la formation sera réglée par prélèvement 10 jours après la signature du contrat.
Le paiement du solde est échelonné au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation défini dans le contrat.

Annulation des formations à l'initiative du client
Les dates de formation sont fixées d'un commun accord avec le client. En cas d'annulation trop tardive par le client (moins d e 10 jours ouvrés avant le début de la formation), FEA facture un dédit à titre forfait aire :

- 100% du prix en cas d'annulation dans un délai compris entre 11 et 29 jours ouvrés avant le début de formation
- 50% du prix an cas d'annulation dans un délai compris entre 11 et 29 jours ouvrés avant le début de formation
- Aucune indemnité an cas d'annulation dans un délai au-delà de 30 jours
- L'acquittement de ce dédit ne peut aucunement être imputé sur le montant de la participation au développement de la formation professionnelle

Dispositions applicables à l'ensemble de l'offre de services FEA
Modalités de passation de commandes
La proposition et les prix indiqués par FEA sont valables un mois à compter de l'envoi de l'offre commerciale ou devis.
L'offre de services est réputée acceptée dès la réception par FEA d'une offre commerciale signée par tou t représentant dûment habilité du client, dans le délai d'un mois à compter de l'émission dudit bon de commande.
La signature de l'offre commerciale ou devis implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présen tes conditions, lesquelles pourront être modifiées par FEA à tout moment, sas préavis et sans que cette modification ouvre droit à une indemnité au profit du client.

Facturation et règlement
Prix
Les prix sont exprimés hors taxes, sans application de TVA supplémentaires.

Paiement
Sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :
Le paiement comptant doit être effectué par le client au plus tard dans un délai de 30 jours à compter de la date de la factu re.
Le règlement est accepté par virement bancaire ou postal, par chèque
En cas de retard de paiement, FEA pourra suspendre toutes les commandes en cours et désactiver l'accès aux modules e -learning, sans préjudice de tout autre voie d'action.
Conformément à l'article L441-6 du code de commerce, toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal au taux d'intérêt de la banque centrale européenne plus 10 points ainsi qu'une i ndemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatif, si les frais de recouvre ment exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.
FEA aura la possibilité de suspendre le service jusqu'à complet paiement et obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à FEA.

Limitation des responsabilités FEA
La responsabilité de FEA ne peut en aucun cas être engagé pour toute défaillance technique du matériel, tout mauvais usage du ou des modules e -learning de formation par l'utilisateur ou toute cause étrangère à FEA.
Quel que soit le type de prestations, la responsabilité de FEA est expressément limitée à l'indemnis ation des dommages directs prouvés par le client.
La responsabilité de FEA est plafonnée au montant du prix payé par le client au titre de la formation concernée. En aucun cas , la responsabilité de FEA ne saurait engagée au titre des dommages indirects tel s que perte de données, de fichiers, perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation.

Force majeure :
FEA ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement de force majeur.
Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à FEA, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois et les règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de FEA.

Propriété intellectuelle :
FEA est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses clients. A cet effet, l'ensemble des contenues et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale…) utilisés par FEA pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de FEA. A ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans accord exprès de FEA. En particulier, le client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée.
Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations en ce compris, les modules E-Learning, ainsi que des bases de données figurant le cas échéant sur la plateforme de FEA, sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés. En contrepartie du paiement du prix correspondant, les modules E-Learning font l'objet d'un droit d'utilisation personnel, non cessible et non exclusif pour une durée limitée à une année à compter de l'ouverture des clés d'accès.
En tout état de cause, FEA demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez le Client.

Confidentialité :
Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques, ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par FEA au Client.
FEA s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses sociétés affiliées, partenaires ou fournisseurs, les informations transmises par le client y compris les informations concernant les utilisateurs.

Communication :
Le client accepte d'être cité par FEA comme client de ses offres de services, aux frais de FEA. FEA peut mentionner le nom du client, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle notamment sur son site internet, entretiens avec tiers, communication à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, rapport annuel aux actionnaires ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Protection des données à caractère personnel :
La politique de gestion des données personnelles est soumise à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées en 2004 (ci-après « loi informatique et libertés ») ainsi qu'au règlement européen relatif à la protection des données du 27 avril 2016, applicable à partir du 25 mai 2018.
En tout état de cause FEA ne collecte des informations personnelles relatives au client qu'en vue de répondre à ses besoins et afin d'être conforme à la réglementation relative à la Formation Professionnelle Continue.
Toutes les personnes ou entreprises ayant signé une convention ou un contrat de formation avec FEA autorisent automatiquement la conservation à durée indéterminée de ses informations afin de répondre à d'éventuels contrôle de la DIRECTTE.
Conformément à la loi « Informatiques et Libertés » vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : Direction de FEA, situé 9001 allée du port 26200 Montélimar - ZA du Gournier.
La nouvelle loi RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel) donne au citoyen le contrôle sur l'usage de ses données en toute transparence.
Les bases de données sont protégées par les dispositions de la loi du 1er Juillet 1998 transposant la directive 96/9 du 11 mars 1996 relative à la protection juridique des bases de données.

Droit applicable – Attribution de compétence :
Les présentes conditions générales sont réglées par le droit français. En cas de litige survenant entre le client et FEA à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du tribunal de commerce de Lyon.